

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NIERGNIES

En date du 13 Septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize Septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des cérémonies, sous la présidence de Madame Marjorie GOSSELET-CAMBRAI, Maire.

**Présents** : – DENIMAL Brigitte – FAZENDA Luis- GOSSELET-CAMBRAI Marjorie – HANOT Frédéric – HOUILLON Laurence – MASSY Isabelle- MOSCHKAU Roselyne - SEGARD Freddy – VANESSE Damien

**Absents excusés** : ANCKAER Michel-BONA François- COTTON Ludovic- DE FREITAS Carlos- LEBLANC Martine

**Absents** :

**Procurations** : Ludovic COTTON à GOSSELET-CAMBRAI Marjorie – LEBLANC Martine à DENIMAL Brigitte

*Mme Brigitte DENIMAL a été désignée comme secrétaire de séance*

---

### **Ordre du jour** :

- 1-Dossier chicanes
- 2-Vente de parties du terrain communal avec des résidents L. Blériot
- 3-Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN
- 4-Travaux BLOC communal (subventions)
- 5-Location salle polyvalente
- 6-Convention BMX
- 7-Fêtes et cérémonies
- 8-Questions diverses

Le compte-rendu de la précédente réunion a été approuvé à l'unanimité

**Madame la maire sur accord du conseil municipal ajoute à l'ordre du jour la création d'une prime de layette  
pour la naissance des enfants du personnel**

### **1- Dossier chicanes**

Suite à la décision du conseil municipal en date du 28 novembre 2022 pour faire face à la vitesse excessive et renforcer la sécurité des riverains, des écluses provisoires ont été posées dans la grande rue et la rue du château par l'entreprise EIFFAGE en accord avec les services de la voirie du Département du Nord.

Une lettre d'information accompagnée du plan d'implantation de ces écluses avait été envoyée aux riverains concernés.

Cependant les retours de la plupart d'entre eux sont négatifs notamment au regard de problèmes de stationnements qu'ils rencontrent devant chez eux, de l'accès à leur habitation, du passage difficile des camions et autobus...

En conséquence, sur proposition de Madame la Maire, le Conseil Municipal décide de revoir ce dossier en organisant une réunion en mairie avec les services du Conseil Départemental et l'entreprise Eiffage prestataire pour cette mission.

### **2- Dossier vente de parties du terrain communal avec des résidents L. Blériot**

Madame la Maire rappelle qu'en séance du 22 mai dernier, le Conseil Municipal avait accepté de vendre des parcelles du terrain communal situé derrière la mairie aux riverains de la résidence Louis Blériot qui en avaient fait la demande pour agrandir leurs propriétés respectives.

Le prix de vente avait été fixé à 3 euros/m<sup>2</sup>, les riverains prenant à leur charge les frais de géomètre.

Elle rappelle que sur les 8000 m<sup>2</sup> appartenant à la commune, ces ventes représentent 1900m<sup>2</sup> environ et se répartissent comme suit: parcelles AB221 et AB194 de 357m<sup>2</sup> pour M. MASSON- parcelles AB220-227-225 de 511m<sup>2</sup> pour M. GROHIN-parcelle AB224 de 262 m<sup>2</sup> pour M. PECQUEUR et parcelles AB223-218 de 813m<sup>2</sup> pour M. PERIN

Elle demande maintenant au conseil municipal de l'autoriser à signer ces ventes chez le notaire :

**Après délibération, les membres du conseil, à l'unanimité, confirment leur accord pour la vente de ces terrains et autorisent Madame la Maire à signer tous les documents s'y rapportant.**

### **3- Nouvelles Adhésions au SIDEN-SIAN**

Madame la Maire fait lecture au conseil du courrier reçu en mairie en date du 31 Août 2023, par le Président du SIDEN-SIAN qui fait état de la notification des délibérations adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN lors de ses réunions en dates des 22 septembre 2022 et 10 mars 2023 pour:

- L'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de TORTEQUESNE (Pas-de-Calais) avec transfert de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie
- L'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE (Pas-de-Calais) avec transfert de compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie.
- L'adhésion au SIDEN-SIAN des communes d'ANELIN (Nord), et IWUY (Nord) avec transfert de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Assemblées Délibérantes des Collectivités membres du SIDEN-SIAN doivent être consultées. Elles disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur ces nouvelles adhésions.

Madame la Maire propose donc aux membres du conseil de se prononcer sur ces nouvelles adhésions :

**Après délibération, les membres décident d'accepter ces nouvelles adhésions à l'unanimité**

### **4 - Travaux Bloc communal**

Madame la Maire rappelle aux membres du conseil le projet de rénovation énergétique et d'embellissement du Bloc communal, présenté lors de la réunion du conseil municipal du 6 février 2023 à savoir : la mairie, l'école, la garderie et la salle polyvalente.

Ce projet de l'architecte Jérémy LEMPEREUR avait été chiffré pour faire les demandes de subventions au Conseil Départemental (ADVB), à l'Etat (DETR et DSIL), puis à la CAC.

Or, seule la subvention ADVB avait été acceptée ainsi que celle de la CAC. Cependant, concernant les deux subventions demandées à l'Etat, il est encore possible de relancer le dossier avant février 2024. Mais le montant global étant élevé, ces subventions peuvent une nouvelle fois être rejetées ce qui remettrait en question le projet !

De plus, le problème de chauffage de la salle polyvalente ainsi que le désamiantage de la toiture subsistent. Elle demande donc à M. Fred Hanot de rencontrer l'architecte pour revoir son projet à la baisse ainsi que le coût de sa prestation et demande au conseil municipal son accord :

**A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal lui donnent leur accord pour revoir ce projet avec l'architecte**

*20h00 : Madame Laurence HOUILLON quitte la séance de conseil.*

### **5- Location salle polyvalente**

La séance ouverte, Madame la Maire informe le conseil municipal des soucis de propreté concernant les locations de la salle polyvalente relevés depuis quelques temps par le personnel communal chargé de cette location ainsi que par deux adjoints M. Freddy SEGARD et Mme Brigitte DENIMAL.

Elle propose au Conseil Municipal d'instaurer un chèque de caution ménage d'un montant de 100 euros et de supprimer uniquement le lavage du sol de la grande salle mais d'inclure cette prestation qui sera réalisée par le personnel communal (avec la machine de lavage) dans le prix de location aux habitants et aux extérieurs.

**Après délibération, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal décide :**

- De fixer à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 les tarifs de location de la salle polyvalente comme suit :
- 1. Tarif habitants : **310 euros au lieu de 260 euros**
- 2. Tarif extérieurs : **510 euros au lieu de 460 euros**
- 3. De demander aux locataires un chèque de caution ménage d'un montant de **100 euros**.

### **6- Convention BMX**

Madame La Maire expose que Monsieur Jocelyn VASSEUR, éducateur sportif, résidant 7, rue du colonel Fabien à MASNIERES, souhaite pratiquer l'activité sportive dite BMX sur le terrain communal parcelle U1660 sur environ 6400 m<sup>2</sup> (cf plan) ;

Il exerce cette activité tous les mercredis après-midi et pour ce faire doit modifier la configuration du terrain communal ;

Madame la Maire demande l'accord du Conseil Municipal de lui donner l'autorisation d'occuper gratuitement par la signature d'une convention à titre précaire et révocable.

**Après délibération à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent Madame La Maire à signer une convention autorisant M. Vasseur à occuper le terrain communal gratuitement.**

## **7 - Fêtes et cérémonies**

Madame la Maire propose, en accord avec Fred Hanot, d'organiser le repas des aînés cette année au restaurant Les Echauguettes à LES RUES DES VIGNES. Un repas suivi d'un spectacle lui ont été proposés par le restaurateur.

Fred Hanot va donc contacter l'établissement pour connaître le coût du repas et du spectacle ainsi qu'une date entre fin octobre et mi-novembre..

une réunion du comité des fêtes sera programmée prochainement pour décider également de l'organisation :

-d'une sortie à la grande fête Lilloise du cirque

-du 11 Novembre avec la cérémonie de commémoration et la remise des médailles du travail.

-du goûter des aînés

## **8 - Prime de Naissance au personnel communal**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de créer une prime dite « layette » à l'occasion de la naissance d'un enfant au personnel communal.

Elle donne la parole à Mme Brigitte DENIMAL qui explique qu'au titre du Comité National d'Action Sociale pour les personnels territoriaux **CNAS**, auquel la commune est adhérente par le versement une cotisation annuelle, chaque agent de la commune peut demander une prime de naissance d'un montant de 250 euros.

Madame la Maire propose donc au Conseil Municipal d'instaurer une « prime layette » d'un montant égal à celui de la prime naissance versée par le CNAS.

**Après délibération, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal décide de la création d'une prime layette versée au personnel communal à l'occasion de la naissance d'un enfant pour un montant de 250 euros.**

## **9- Questions diverses**

**Marjorie GOSSELET-CAMBRAI** informe les membres :

- de la nomination d'un nouveau sous-préfet M. Fayçal Douhane ;
- du devis du dératiseur M. Taupier à valider ;
- de la présence d'un nid de frelon dans la propriété de M. et Mme DARTUS -LEGRAND rue des écoles ;
- du nombre des demandes d'urbanisme depuis la dernière réunion du conseil municipal ;
- lit le mail de M. Lozé concernant des intrusions de jeunes dans l'enceinte du château d'eau ;
- de la réunion du conseil d'administration de l'A.J.R. le 28 septembre prochain ;
- du congrès des Maires du Nord et des Présidents d'EPCL qui se tiendra le 17 octobre à Gayant Expo Douai.

**Brigitte DENIMAL :**

-demande qu'un deuxième spot soit installé sur le mur de la salle des fêtes pour les personnes qui reprennent leur véhicule après l'extinction de l'éclairage public car le 1er ne suffit pas à éclairer correctement le parking,

-informe que la réduction de l'éclairage public a permis une économie de la facture d'électricité d'environ

-va se renseigner auprès du CDG 59 concernant les modalités d'attribution de la prime de naissance ou de layette créée par le conseil municipal ce jour ;

-concernant la réduction de l'éclairage public, le SIDEDEC, par l'intermédiaire de Freddy SEGARD, la informée d'un gain de 1534.85 euros en comparant les mois de mars et avril **2022** et ceux de **2023** soit **70% d'économie** sur ces consommations.

**Roselyne MOSCHKAU :**

demande si la voiture bleue immobilisée au calvaire a été identifiée: il lui a été répondu que c'est un véhicule en attente d'être dépanné !

elle informe des remerciements du docteur Pascal GRAUX à Madame la Maire pour avoir obligé les gens du voyage à nettoyer leurs « saletés » faites sur les pistes autour de l'aérodrome !

**Freddy SEGARD**

-informe d'un vol de fleurs chez M. Gérard Bouffletz – grande rue ;

-propose de demander à M. Collet de tailler ses rosiers le long de sa clôture qui empiètent sur le terrain communal derrière la mairie

-à sa demande si Damien DOUAILLY qui cultive le champ sur le terrain communal prévu pour le lotissement rue de Largillière peut le labourer cet automne ? la réponse est oui ;

-concernant la porte de l'église, le peintre demande à rencontrer Madame la Maire pour déterminer la couleur exacte;

**Luis FAZENDA :**

-informe qu'il serait utile de remplacer la plaque signalétique de la rue de la Fontaine ainsi que le panneau NIERGNIES d'entrée d'agglomération qui sont effacés, de créer comme prévu un passage piéton devant chez Damien DOUAILLY et de repeindre ceux déjà existants ;

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h00.**

La Maire,



Marjorie GOSSELET-CAMBRAI